



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES **DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION**

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la société APF Conseil pour le suivi administratif et commercial des dossiers clients.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire et 10 ans pour les activités immobilières et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant la société APF Conseil à l'adresse mail : patrick.francois@apfconseil.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Présentation de l'entreprise

Nom ou Dénomination sociale : Alsace Patrimoine et Finance Conseil

Nom commercial : APF Conseil

Gérant : Monsieur Patrick FRANCOIS

Siège social : 8 Rue de Barr 67201 ECKBOLSHEIM

Adresse de réception client : Accueil Régus, Immeuble Sébastopol, 3 Quai Kleber 67000 Strasbourg

SIREN : 493 225 452

NAF/APE : 6419Z

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07030186 au titre des activités réglementées suivantes :

(Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>)

✓ **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissements de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse

Alsace Patrimoine et Finance Conseil

Siège Social : 8 rue de Barr 67201 ECKBOLSHEIM - Tél 00 33 (0)6 81 55 95 82 - Email patrick.francois@apfconseil.com

Sarl au capital de 10 000 € - SIREN 493 225 452 - RCS Strasbourg - Code NAF 6419Z

Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce - **Ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs** - carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 020 714 délivrée par la CCI de Alsace Eurométropole, le 9 août 2020.

Intermédiaire en assurance, Catégorie Courtier de type B, inscrit à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 07 030 186, contrôlable par l'ACPR.

Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement inscrit à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 07 030 186, contrôlable par l'ACPR.

Conseiller en Investissement Financier, inscrit à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 07 030 186, membre de l'ANACOFI-CIF n° E002665, association agréée par l'AMF.

Responsabilité Civile Professionnelle contrat n°2010PCA001 conforme aux dispositions des articles L512-6, R512-14 et A512-4 du code des Assurances et/ou aux dispositions du Code Monétaire et Financier et/ou à l'article 3 de la loi 70-9 du 2 janvier 1970 et décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, souscrit auprès de Amlin France 58 Rue de La Boétie 75008 Paris



internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- ✓ **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier de type B. Conseil de niveau 1 (DDA).
- ✓ **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : catégorie Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (MIOBSP) de CAFPI SA, Courtier en Opérations de Banques et Services de Paiement, 111 Avenue de France, immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09 047 385.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresse courrier : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 03 et internet : <https://acpr.banque-france.fr>

Adhérent à l'Anacofi Courtage, association professionnelle agréée par l'ACPR.

Votre conseiller est par ailleurs, Agent immobilier :

Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 020 714 délivrée par la CCI d'Alsace Eurométropole, le 9 août 2020. **Ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.**

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier, et du code des assurances.

Polices n°2010PCA001 souscrites auprès de : AMLIN France sis 58 Rue de La Boétie 75008 Paris				
	Conseil en Investissement Financier	Intermédiaire en Assurance	Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque	Agent Immobilier (sans gestion)
Responsabilité Civile Professionnelle	150000€ par sinistre, 150000€ par période d'assurance	1525000€ par sinistre, 3048981€ par période d'assurance	500000€ par sinistre, 800000€ par période d'assurance	152450€ par sinistre, 304898€ par période d'assurance
Garantie Financière		115000€ par période d'assurance		110000€ par période d'assurance

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr>

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.



Partenaires, compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurances, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CAFPI	IOBSP	Courtier en opération de banques et services de paiement	Commission
LA FRANCAISE	Courtier	Convention de courtage, démarchage bancaire et financier et immobilier	Commission
PRIMONIAL	Courtier	Convention de courtage, démarchage bancaire et financier et immobilier	Commission
UNEP	Assureur	Convention de courtage	Commission
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commission
APRIL	Assureur	Convention de courtage	Commission
MUTLOG	Assureur	Convention de courtage	Commission
SMALT CAPITAL	FIA	Convention de distribution	Commission
NEXITY	Promoteur	Promoteur immobilier	Commission
ISELECTION	Plateforme	Plateforme de biens immobiliers	Commission

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons des accords seront communiqués sur simple demande.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Les prestations de conseils, d'ingénierie patrimoniale ou de suivi patrimonial pourront donner lieu à facturation d'honoraires selon le barème suivant :

- ✓ 200€ HT (soit 240€ TTC) par heure de travail ou intervention sporadique avec un minimum de 1 heure facturée.
- ✓ Au-delà de 5 heures facturables ou en cas d'étude complexe, étude d'un forfait.

La Lettre de Mission validera définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client pour la mission demandée. Toute autre requête complémentaire pourra faire l'objet d'une facturation d'honoraires supplémentaires validée par le client.

Mode de communication

La société APF Conseil utilise tout mode de communication avec ses clients :

A la demande du client, un mode de communication pourra être préféré (rdv bureau, viso, mail, sms, ...)



Traitements des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

- ✓ Par courrier : APF Conseil, Monsieur Patrick FRANCOIS, 8 Rue de Barr 67201 Eckbolsheim
- ✓ Par mail : patrick.francois@apfconseil.com
- ✓ Par téléphone au 06 81 55 95 82

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ✓ Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- ✓ Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un Médiateur

Médiateur compétent litiges avec une entreprise

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur

Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 Vincennes

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immobilier

Rédigé en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client,

Fait à

Le

Signature client

Signature conseiller